

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du Mercredi 30 mai 2018 à 20 h 00**

**Présents** : M. Pascal MOHR, Maire

Mme Anne-Marie MONGEL, Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Patricia MERCIER, Francine BASSO BRUSA, Sylvie AUDINOT, Marie BAYARD,

Ms Jean-Michel MARCHAL, Marc GERARDIN, Didier BARRET

**Absents** : Mrs Laurent GASPARD, Charles-Henri KARAMARKO

**Procurations** : Mme Florence NORMAND a donné procuration à Mme Marie BAYARD

M Jean-Paul CAURIER a donné procuration à Mme Patricia MERCIER

**Secrétaire** : M. Francis TOUSSAINT

**- Approbation du dernier compte-rendu** : A l'unanimité

**- Convention d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux routiers sont prévus sur la VC n°5 et sur la RD 82. Les travaux de sécurisation ayant lieu sur le domaine public routier départemental, il y a lieu d'établir une convention précisant les conditions administratives, techniques et financières entre les deux parties.

Le Conseil, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :

Approuve les termes de la convention à intervenir avec le Département,  
Autorise le Maire à signer ladite convention.

***Arrivée de Monsieur Jean-Paul CAURIER***

**Délégation de la compétence « éclairage public »**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) invitant le conseil municipal à se prononcer sur la délégation au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de la Compétence optionnelle « éclairage public », investissement, pour les années 2019,2020, 2021 et 2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :

Délègue la compétence optionnelle « éclairage public » pour l'Investissement, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022. Conserve la maintenance du réseau d'éclairage public à la charge de la commune, et réalisera donc les missions relatives à l'exploitation du réseau (création et mise à jour de la cartographie, réponses aux DT, DICT, ATU, délivrance des accès au réseau...)

**Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ere classe**

Le Conseil, après en avoir délibéré, A 11 voix pour et 1 contre :

Décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ere classe, à temps complet, et ce dans le cadre de l'avancement de grade d'un personnel communal

### **Adhésion au CAUE**

Le Conseil, après en avoir délibéré, A 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

Décide d'adhérer au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement des Vosges) pour l'année 2018 et ce pour une cotisation fixée à 85 € pour notre collectivité.

### **Contribution au SDANC**

Le Conseil, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :

Décide d'inscrire la somme de 60 €, correspondant à la participation syndicale budgétaire de la commune de Nompatelize au SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif) pour l'année 2018.

### **Demandes d'adhésions au Syndicat Mixte d'Informatisation Communal**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges, invitant le conseil à se prononcer sur les demandes d'adhésions présentées par :

- La commune d'Etival Clairefontaine
- Le Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont, et Laveline devant Bruyères
- Le Syndicat d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :  
Se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.

### **Décision modificative au budget communal**

Le Conseil, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :

Décide de procéder sur le budget général aux transferts des crédits ci-dessous :

Section d'investissement.....	- 40 800 €
Section de fonctionnement.....	+ 40 800 €

### **Décision budgétaire - amortissement**

Par décision du 26 mars 2009, le conseil a décidé d'amortir toutes les immobilisations corporelles et incorporelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il s'avère que ces opérations fragilisent la section de fonctionnement du budget.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de cesser d'amortir tous les biens acquis à compter de 2017.

## INFORMATIONS

### **Ordures ménagères – Rappel**

Les sacs utiles au ramassage des ordures ménagères (rouges et jaunes) sont dorénavant à votre disposition dans les locaux de la Communauté d'Agglomération situés 10/12 Rue des Quatre frères Mougeotte (anciennement pôle emploi) à Saint-Dié des Vosges. Les bureaux sont ouverts au public du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

### **Logements vacants**

La commune vous informe que deux logements, situés 166 Route d'Etival sont disponibles à la location. L'un fin juin et l'autre fin août. Toute personne intéressée doit venir chercher un dossier de candidature en mairie.

### **Règlement par chèque**

A la suite d'une remarque de la perception nous interdisant de collecter en mairie les chèques relatifs aux divers règlements des particuliers (factures d'eau, ordures ménagères ou autres), nous vous remercions de bien vouloir dorénavant déposer ou envoyer vos chèques directement à la trésorerie de Saint-Dié – Place Jules Ferry – 88100 SAINT DIE DES VOSGES. Merci de votre compréhension.

### **Cambriolages**

La gendarmerie de Raon l'Etape nous a signalé de fréquents cambriolages dans le secteur ; soyez vigilants !